

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2026-219

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de juin ;

Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code d'Action Sociale et des Famille ;

Vu la demande présentée par la **mairie de Torcy** pour la manifestation « **GUINGUETTE** » du 14/07/2026 site église du Vieux Bourg,

Considérant le caractère ponctuel et exceptionnel de cette manifestation et qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : **Mardi 14/07/2026 de 16h00 à 22h00**, l'accès au parking de l'église du Bourg sera réglementé : le stationnement sera autorisé seulement aux participants pour les festivités GUINGUETTE ; le service de POLICE MUNICIPALE aura en charge l'organisation du stationnement des véhicules de 15h30 à 20h00.

ARTICLE II : L'arrêt et le stationnement seront interdits des deux côtés de la route du Bois Morey de l'accès à l'église jusqu'au rond-point du Vieux Saule.

La mise en place et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les services techniques municipaux.

ARTICLE III : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE IV : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE V : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 17 juin 2026
Le Maire,



M. Dominique JOUANNE